



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Portrait des communautés d'expression anglaise du Québec

Juin 2011

Direction générale des programmes d'appui
aux langues officielles

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iii
INTRODUCTION	1
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	2
Caractéristiques de la population	2
Diversité.....	3
Migration interprovinciale	4
Bilinguisme.....	5
Identité.....	5
Sentiment d'appartenance.....	5
DIMENSION ÉCONOMIQUE	6
Scolarité.....	6
Profils socioéconomiques	6
Exode des cerveaux	8
Stratégies pour renforcer l'employabilité et l'emploi : quelques exemples	9
DIMENSION POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	10
Lois, politiques et règlements linguistiques	10
Répercussions de la loi 101	11
Accès à l'éducation en anglais	12
Représentation politique.....	13
Soutien des institutions et leadership.....	14
Accès des communautés linguistiques en situation minoritaire aux services du gouvernement.....	15
DIMENSION CULTURELLE.....	18
Réseaux culturels.....	19
Obstacles à l'épanouissement	19
Occasions dans le secteur culturel.....	20
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22
SOURCES D'INFORMATION ADDITIONNELLE	24

REMERCIEMENTS

Le Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien remercie les nombreuses personnes et organismes qui ont contribué à l'élaboration de ce document, en commençant par la principale rédactrice, Beverley Caplan, du bureau régional de Montréal, ainsi que la Direction générale, politique, planification, et recherche stratégiques du Ministère et le Quebec Community Groups Network. Un comité d'experts associé au Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise a également fourni de nombreux conseils pour déterminer le contenu du document.

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue une synthèse de la recherche actuelle sur les communautés anglophones du Québec en tant que communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Au cours des dernières décennies, plusieurs études ont tenté de saisir la réalité de vie de cette population par rapport à un large éventail d'enjeux, qu'ils soient démographiques, institutionnels ou politiques. L'aperçu suivant souligne le travail de chercheurs universitaires, d'organismes gouvernementaux, du secteur communautaire et dresse un portrait à jour de ces communautés à partir de données probantes récentes.

Bien que l'étude ait une grande portée, elle ne tente pas de couvrir en détail les enjeux cités dans le texte et ne fait pas référence à tous les aspects du développement communautaire. Pour plus d'information, le lecteur est invité à consulter la bibliographie, qui comprend une liste de références utilisées dans cette synthèse, ainsi que d'autres lectures suggérées, qui portent également sur la vitalité des communautés. Une de ces lectures est le rapport de mars 2011 du Comité sénatorial permanent des langues officielles : *L'épanouissement des communautés anglophones québécoises : du mythe à la réalité*, qui fait une description exhaustive des communautés et formule une série de recommandations visant à favoriser leur développement.

INTRODUCTION

L'un des éléments qui définissent les communautés d'expression anglaise du Québec est leur statut unique au Canada, soit celui d'une minorité au sein de la majorité francophone du Québec, elle-même en situation minoritaire au Canada. Autrefois perçue comme une élite socioéconomique, la minorité de langue anglaise de la province est actuellement en déclin et perd de son dynamisme, si l'on en croit certaines mesures telles que les données démographiques, le réseau institutionnel et le statut juridique¹. Comme leurs porte-parole le soulignent, le principal sujet de préoccupation des communautés d'expression anglaise n'est pas l'avenir de l'anglais, qui domine largement en Amérique du Nord et dans le reste du monde, mais plutôt celui des communautés elles-mêmes, particulièrement celles qui se trouvent dans les régions rurales ou éloignées. Malgré ces défis auxquels les communautés d'expression anglaise font face, le présent rapport présentera des constatations qui laissent entrevoir une vigueur renouvelée dans certaines sphères de la vie en société.

Le concept de l'épanouissement est tiré de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) qui oblige le gouvernement fédéral à prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et pour appuyer leur développement. Cette même notion sous-tend la recherche sur les communautés d'expression anglaise dont il sera question dans la suite du présent document².

¹ R.Y. Bourhis et R. Landry, « Group Vitality, Cultural Autonomy and the Wellness of Language Minorities », dans R.Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of English-speaking Communities of Quebec: from Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p. 190.

² <http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb019-f.htm>

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Caractéristiques de la population

L'une des caractéristiques de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) est le capital démographique, soit la taille de la minorité par rapport à celle de la majorité ainsi que sa concentration numérique³. De 1971 à 2001, la proportion de personnes déclarant l'anglais comme langue maternelle au Québec a considérablement chuté, passant de 13,1 % à 8,3 % de la population totale de la province. C'est seulement durant la dernière période de recensement (2001-2006) que les anglophones de langue maternelle anglaise ont connu une légère croissance, soit de 591 365 à 607 165⁴.

S'il est vrai que la population ayant l'anglais comme langue maternelle a diminué au Québec depuis les années 1970, cette baisse est en partie compensée par la hausse du nombre d'allophones dont la *première langue officielle parlée* est l'anglais. C'est principalement sur cette définition élargie de *première langue officielle parlée* que le gouvernement fédéral se fonde lorsqu'il évalue la taille de la population anglophone du Québec, notamment aux fins de la prestation de services fédéraux^{5,6}. Ainsi, selon les données de 2006, la population totale d'anglophones a atteint 995 000, ce qui correspond à 13,4 % de la population québécoise et équivaut approximativement au total des membres des CLOSM dans le reste du Canada⁷.

La proportion des anglophones qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle ne cesse de croître depuis 1981, et résulte à la fois du départ vers d'autres provinces des personnes ayant l'anglais comme langue maternelle et du nombre croissant d'allophones qui se joignent aux effectifs de la communauté d'expression anglaise. Pour la période de 2001 à 2006 seulement, le nombre de personnes ayant l'anglais comme langue maternelle a augmenté de 16 000, tandis que le nombre d'allophones a fait augmenter les effectifs de la population anglophone de 76 000⁸.

³ Commissariat aux langues officielles (CLO), *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, 2006, p.12.

⁴ Jean-Pierre Corbeil, Brigitte Chavez et Daniel Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, septembre 2010, p. 11.

⁵ Jack Jedwab, « How shall we define thee? Determining who is an English-speaking Quebecer and assessing its Demographic Vitality », dans R.Y. Bourhis (dir.) *The Vitality of English-speaking Communities of Quebec: from Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p. 3.

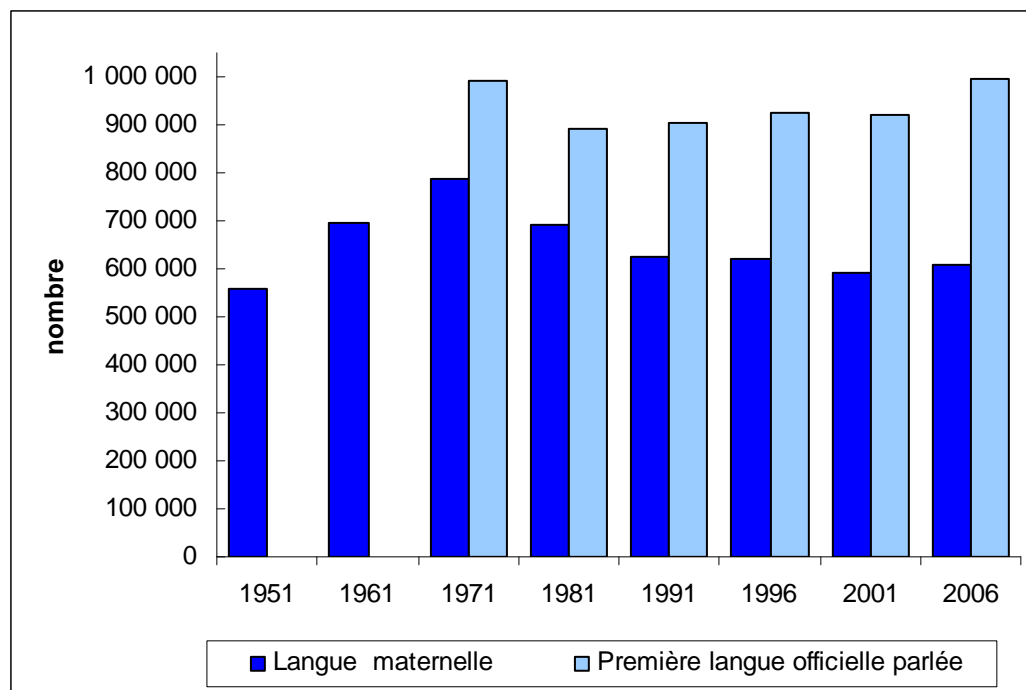
⁶ Le Règlement en matière de langues officielles statue que c'est le critère de la première langue officielle parlée qui est utilisé afin de déterminer les régions du pays où il existe une demande importante de services dans la langue de la minorité. L'utilisation de cette notion permet, par exemple, de reconnaître en tant que francophone ou anglophone non seulement les individus ayant respectivement le français ou l'anglais comme langue maternelle, mais également un immigrant dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, mais qui connaît bien une de ces deux langues ou qui parle l'une de ces deux langues à la maison. (Voir *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services*).

⁷ Jean-Pierre Corbeil, Brigitte Chavez et Daniel Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, septembre 2010, p. 13.

⁸ *Ibid.*

Graphique 1

Effectif de la population ayant l'anglais comme langue maternelle et comme première langue officielle parlée, Québec, de 1951 à 2006



Nota : Parce que la question sur la principale langue d'usage à la maison a été posée pour la première fois au Recensement de 1971, on ne peut dériver la variable « première langue officielle parlée » qu'à partir de 1971.

Source : Statistique Canada, recensements de la population de 1951 à 2006.

Outre les importants changements ayant marqué leur évolution démographique, les communautés d'expression anglaise présentent de grandes disparités d'une région à l'autre, en termes de répartition et de concentration. Si 80,5 % des anglophones vivent dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, le reste est très dispersé dans la province : 5,9 % vivent en Outaouais, 5,1 %, en Estrie et dans les régions du Sud, et 1,7 %, dans la ville de Québec et ses environs. Les anglophones représentent 22,3 % de la population dans la RMR de Montréal, 17,4 %, en Outaouais, 8,7 %, en Estrie et dans les régions du sud, et 1,3 %, dans la région de Québec et de ses environs⁹.

Diversité

Longtemps perçues comme monolithiques, les communautés d'expression anglaise sont aujourd'hui décrites comme des communautés multiples à la fois diversifiées, multiculturelles et multiraciales¹⁰. Les données révèlent que les communautés d'expression anglaise du Québec d'aujourd'hui présentent une plus grande hétérogénéité ethnoculturelle que les communautés francophones et qu'elles sont les plus diversifiées de toutes les CLOSM au Canada¹¹.

⁹ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 15.

¹⁰ QCGN, *Strengthening Communities by Working Together – Community Development Plan for the English-speaking Communities in Quebec 2005-2010*.

¹¹ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 19.

Traditionnellement, l'immigration en provenance de l'Europe assurait la croissance des communautés d'expression anglaise, et les signes de ces origines sont encore très présents dans les communautés régionales de la province. Toutefois, depuis les années 1970, la proportion des immigrants au Québec ayant l'anglais comme première langue officielle parlée est en baisse : ils représentaient 20 % des nouvelles arrivées autrefois, mais seulement 2,5 % en 2006¹². Étant donné que la majorité (88 %) de ceux qui immigreront au Québec choisit de résider dans la grande région métropolitaine de Montréal, la communauté anglophone est de plus en plus composée de personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Un anglophone sur cinq est membre des minorités visibles, lesquelles sont majoritairement composées de Noirs, les Asiatiques du Sud formant le deuxième groupe en importance.

Les communautés d'expression anglaise du Québec diffèrent entre elles non seulement sur le plan de la composition, mais aussi en raison de leur situation. D'une part, celles qui se trouvent en région et à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal subissent, à différents degrés, des pertes économiques et démographiques, accentuées par les conditions difficiles qui sévissent dans les régions éloignées comme la Basse-Côte-Nord et la Côte-Nord. D'autre part, à Montréal, les communautés d'expression anglaise reposent sur un fondement socioéconomique plus solide, mais doivent faire face à des difficultés constantes liées à leur nature hautement hétérogène, multiraciale et multiethnique¹³.

Migration interprovinciale

De 1971 à 2006, année qui a marqué la fin de la phase de déclin, la perte nette a totalisé plus de 180 000 personnes, y compris les immigrants qui parlaient uniquement l'anglais à leur arrivée au Québec. La baisse du nombre de Québécois ayant l'anglais comme langue maternelle s'explique en grande partie par l'exode vers d'autres provinces à la suite de l'élection du Parti Québécois en 1976 et de l'entrée en vigueur de la *Charte de la langue française* en 1977, et par le transfert vers l'ouest d'éléments clés de l'économie. Durant cette période de transition, la migration nette vers les autres provinces et territoires (particulièrement l'Ontario, et surtout durant les années 1970) a été plutôt massive, et le taux de natalité a baissé au point de se retrouver sous le seuil de renouvellement des générations¹⁴. Les principaux facteurs qui ont motivé les anglophones à envisager de quitter la province étaient d'ordre politique ou linguistique pour les non-immigrants (26 %) et d'ordre éducatif ou économique pour les immigrants (31 %)¹⁵.

Ce taux de rétention des anglophones du Québec (soit la proportion de ceux qui résidaient dans leur province de naissance au moment du Recensement) est atypique lorsqu'on le compare à celui d'autres populations canadiennes, y compris les francophones en situation minoritaire à l'extérieur de la province. Selon l'analyse basée sur la langue maternelle, des 70 %

¹² J. Jedwab, *How shall we Define thee?*, p. 11.

¹³ J. Jedwab et Hugh Maynard, « Politics of Community: The Evolving Challenge of representing English-speaking Quebecers », dans R.Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of English-speaking Communities of Quebec: from Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p.166.

¹⁴ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 26.

¹⁵ CROP/MISSISSQUOI Institute, *Survey on the Attitudes, Experiences and Issues of Quebec's Anglophone Communities*, Sara Saber-Freedman, conseillère principale, Montréal, 2000.

d'anglophones nés au Québec et vivant dans la province en 1971, près de 50 % avaient migré ailleurs au Canada en 2001. De plus, ceux qui avaient un niveau de scolarité élevé étaient plus nombreux que les autres à quitter la province. Par ailleurs, l'analyse des cohortes donne à penser que ceux qui sont demeurés au Québec avaient un taux de chômage plus élevé (8,5 %) que ceux qui en étaient partis (4,3 %), et que cette tendance devrait se poursuivre¹⁶. Comme Floch et Pocock le font remarquer, cet exode des communautés d'expression anglaise est le résultat d'un phénomène de « milieu manquant » : autrement dit, une surreprésentation de ceux qui sont plus âgés et bien intégrés à la population active à un bout du spectre socioéconomique et de ceux qui sont moins âgés et moins scolarisés à l'autre bout.

Bilinguisme

La hausse du niveau de bilinguisme observée ces dernières décennies est une autre caractéristique des communautés d'expression anglaise qui témoigne de leur désir de faire partie intégrante de la société québécoise. Le bilinguisme anglais-français a connu une progression marquée chez les anglophones (étant passé de 37 % en moyenne en 1971 à 69,8 % en 2006), où il est plus courant que chez les francophones (36,1 % en 2006). Par ailleurs, des écarts sont observés entre les régions et semblent corrélés avec la concentration d'anglophones au sein de la population majoritaire, en ce sens que les anglophones affichent généralement un taux de bilinguisme plus élevé (par exemple 90,4 % dans la région de Québec, 89,5 % en Mauricie et 56 % en Outaouais) dans les communautés où la proportion d'anglophones est plus faible. De plus, les taux de bilinguisme varient selon les catégories d'âge : les personnes âgées de 50 ans ou plus ont une moins bonne connaissance du français que les membres des autres groupes, et les personnes âgées de moins de 24 ans présentent le taux de bilinguisme le plus élevé (82,5 %)¹⁷.

Identité

Selon l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, qui porte sur le lien entre le bilinguisme et l'identité, « environ 55 % [des anglophones] ont déclaré s'identifier “surtout” ou “seulement” au groupe anglophone comparativement à 37 % ayant déclaré s'identifier tant au groupe anglophone que francophone¹⁸ ». Les résultats sont plus contrastés lorsqu'on distingue les Anglo-québécois ayant uniquement l'anglais comme *première langue officielle parlée* de ceux ayant le français et l'anglais comme *première langue officielle parlée* : ainsi, « 59 % des premiers ont déclaré s'identifier uniquement ou surtout au groupe anglophone comparativement à 19 % des seconds¹⁹ ».

Sentiment d'appartenance

Selon les résultats de l'*Enquête sociale générale* (Statistique Canada, 2003), qui évaluait le sentiment d'appartenance des Canadiens à leur ville, à leur province de résidence et au Canada,

¹⁶ W. Floch et J. Pocock, « Emerging Trends in the Socio-Economic Status of English-Speaking Quebec: Those Who Left and Those Who Stayed », dans R.Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p. 50-59.

¹⁷ Statistique Canada, 2006, cité dans Patrimoine canadien, *Profil des langues officielles* (document interne), juin 2009.

¹⁸ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 90.

¹⁹ *Ibid.*

les Québécois ayant l'anglais comme langue maternelle montraient un plus grand attachement au Canada que les Québécois francophones (93,6 % contre 71,2 %), et le sentiment d'appartenance à leur province le plus faible (69,7 %). Une enquête subséquente sur Montréal réalisée par Decima et Patrimoine canadien a donné des résultats similaires, qui illustrent la très grande diversité de la population d'anglophones ayant l'anglais comme *première langue officielle parlée* et le fait que bon nombre de Québécois qui ne sont pas nés au Québec ressentent un fort sentiment d'appartenance à leur lieu d'origine²⁰.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

Le statut économique a aussi des répercussions sur la vitalité des CLOSM, et les principales caractéristiques de cette dimension²¹ sont liées au niveau de scolarité, à l'emploi et au revenu²².

Scolarité

À l'échelle nationale, les anglophones ont un niveau de scolarité plus élevé que les autres Canadiens : ils ont 17 % plus de chances d'avoir un diplôme d'études postsecondaires, et une probabilité de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires inférieure de 14 %²³. Au Québec, les Anglo-Québécois se situent à l'autre extrémité du spectre de la scolarité, par rapport à la majorité francophone, 25 % d'entre eux ayant un diplôme universitaire, contre à peine plus de 15 % des Québécois francophones²⁴. Au sein même des communautés d'expression anglaise, le profil de la scolarité varie généralement en fonction de la région ou de la génération. De plus hauts niveaux de scolarité sont observés dans les régions urbaines, par exemple dans les villes de Montréal et de Québec, et chez les cohortes plus âgées²⁵.

Profils socioéconomiques

Malgré les niveaux élevés de scolarité et de bilinguisme des communautés d'expression anglaise, la situation socioéconomique de ces communautés s'est détériorée en raison des mutations importantes qu'a connues la population au cours des 40 dernières années²⁶.

- Chômage

Dans leur analyse des données du Recensement de 2001, Floch et Pocock révèlent que les communautés d'expression anglaise ont le taux de chômage le plus élevé au Canada à 9,4 %, contre 7,4 % pour l'ensemble de la population canadienne et 8 % pour la majorité francophone du

²⁰ QCGN, *Social Participation and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*, avril 2007, p. 15. Document de discussion n° 6 pour la GMCDI du QCGN.

²¹ Les dimensions retenues dans cette étude sont inspirées des travaux du Commissariat aux langues officielles. Voir «Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. », Commissariat aux langues officielles, 2006.

²² CLO, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, 2006, p. 16.

²³ Floch et Pocock, *Emerging Trends in the Socio-Economic Status of English-Speaking Quebec*, p. 38.

²⁴ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 69.

²⁵ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 23.

²⁶ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 85.

Québec. Au Québec, le taux de chômage des communautés d'expression anglaise était supérieur à la moyenne provinciale dans pratiquement toutes les régions, exception faite de Montréal, et même considérablement plus élevé dans certaines régions, comme la Côte-Nord (30,9 %) et Gaspé (29,2 %). Le taux de chômage subit aussi l'influence des générations, le recul socioéconomique étant plus prononcé chez les cohortes plus jeunes (les 15 à 24 ans et les 25 à 44 ans).

D'après les données du Recensement de 2006, l'écart entre le taux de chômage des communautés d'expression anglaise et celui de la majorité francophone, lequel était, à 17 %, déjà considérable au cours de la dernière période de recensement, s'est creusé davantage et atteint maintenant 33 %. L'écart entre la minorité et la majorité linguistiques s'atténue graduellement à l'extérieur du Québec, tandis que l'inverse se produit dans la province. Comparativement aux autres CLOSM au Canada, les communautés anglophones du Québec se situent maintenant au deuxième rang, après la minorité francophone du Nouveau-Brunswick, pour ce qui est du taux de chômage supérieur à celui de la majorité environnante²⁷.

Selon une étude sur la population noire de Montréal faite en 2009 par l'Université McGill, les taux de chômage ne varient pas seulement en fonction de la région, mais aussi en fonction du sous-groupe de la population. Selon cette étude, la communauté noire anglophone de Montréal subit un désavantage économique encore plus grand que les communautés d'expression anglaise. En effet, les membres de la communauté noire risquent deux fois plus d'être au chômage que les autres habitants de Montréal, et les titulaires d'un diplôme d'études supérieures ont moins de chances d'occuper un emploi que les autres Montréalais qui ont décroché au secondaire²⁸.

- Revenu

Les données du Recensement de 2006 montrent que les anglophones du Québec gagnent 1 806 \$ de moins par année que les Québécois francophones si la comparaison est fondée sur les gains médians, mais 3 080 \$ de plus si la comparaison est fondée sur les gains moyens²⁹.

Les données sur le revenu de 2006 ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias au Québec, notamment à propos des faussetés persistantes qui circulent encore sur la situation économique des communautés d'expression anglaise. Peu importe la mesure utilisée, la recherche montre que l'écart de revenu observé autrefois entre la minorité anglophone et la majorité francophone s'est considérablement resserré. Aujourd'hui, plus d'anglophones que de francophones vivent sous le seuil de faible revenu (22 % contre 16 %), et ceux qui vivent en dehors des grands centres urbains ont des taux de chômage et de pauvreté plus élevés. Certains facteurs, comme l'émigration

²⁷ James Carter, « What Future for English-language Health and Social Services in Quebec? », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p. 93.

²⁸ James Torczyner, *Demographic Challenges facing the Black Community of Montreal in the 21st Century*, Montréal Consortium for Human Rights Advocacy Training, McGill University, 2009. Résumé français publié sous le titre *Caractéristiques démographiques de la communauté noire montréalaise : les enjeux du troisième millénaire*, Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal, Université McGill, 2010, 52 p.

²⁹ J.-P. Corbeil, B. Chavez et D. Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 90.

d'anglophones, l'immigration internationale et le fléchissement de la demande de travailleurs anglophones³⁰, ont eu un effet déterminant sur les niveaux de revenu au sein des communautés d'expression anglaise.

Exode des cerveaux

La perte de capital humain, caractérisé par l'exode des esprits les plus talentueux et les plus brillants, figure parmi les grandes préoccupations socioéconomiques des communautés d'expression anglaise. Si ce phénomène s'explique en partie par des éléments structurels de l'économie québécoise (voir paragraphe ci-haut), il convient toutefois de souligner que ce sont essentiellement les membres bilingues des communautés d'expression anglaise qui désertent la province. L'analyse de la mobilité observée de 1996 à 2001 montre que sur les 8 000 anglophones qui sont partis s'installer ailleurs au Canada, 60 % avaient un diplôme d'études postsecondaires et 69 % étaient bilingues³¹. Même si les données du Recensement de 2006 indiquent que l'exode des anglophones scolarisés a ralenti, le groupe des 25 à 29 ans, dont le niveau de bilinguisme est fort probablement élevé, a néanmoins enregistré une perte nette de 1 000 personnes.

Selon une perception vivace répandue dans les communautés d'expression anglaise, une connaissance accrue des deux langues officielles améliorerait les possibilités d'emploi et aurait un effet concomitant sur les taux de maintien en poste du personnel, surtout chez les jeunes. Or, à ce jour, rien ne semble étayer cette corrélation³². Des rapports gouvernementaux provinciaux révèlent que les anglophones qui maîtrisaient aussi le français gagnaient 17 % de plus que les unilingues francophones en 1970, mais que l'écart s'était entièrement résorbé en 2000. Même si de meilleures compétences en français devraient logiquement se traduire par de meilleurs résultats sur le marché du travail, les membres des communautés d'expression anglaise, qu'ils soient bilingues ou unilingues, ont des revenus inférieurs à ceux des francophones qui maîtrisent aussi l'anglais³³.

En ce qui concerne le bilinguisme, les anglophones qui apprennent le français comme langue seconde ne peuvent se reporter à aucune norme reconnue pour déterminer le niveau de compétences linguistiques dont ils ont besoin afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi au Québec³⁴. Selon les résultats de certaines enquêtes, même si les jeunes des communautés d'expression anglaise, plus que les groupes d'âge moyen ou les groupes plus âgés, estiment que leurs études élémentaires ou secondaires leur ont permis d'apprendre le français, ils craignent néanmoins de ne pas avoir les compétences nécessaires pour travailler au Québec. Dans le cadre d'une consultation menée par le Quebec Community Groups Network (QCGN) auprès de 300 jeunes anglophones en 2009, la majorité des participants ont exprimé le désir de demeurer dans la province, mais reconnu l'attrait que l'« ouest » exerçait sur eux, expliquant qu'à

³⁰

³¹ Floch et Pocock, *Emerging Trends in the Socio-Economic Status of English-Speaking Quebec*, p. 51.

³² KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 69.

³³ F. Vaillancourt, D. Lemay et L. Vaillancourt, *Le français plus payant : l'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec*, Ottawa, Institut C. D. Howe, 2007.

³⁴ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 118.

l'extérieur du Québec, la maîtrise de la langue française constituait un avantage concurrentiel³⁵. En l'absence de points de repère nets quant aux compétences linguistiques nécessaires sur le marché du travail, les anglophones bilingues continueront de chercher du travail à l'extérieur du Québec³⁶.

Stratégies pour renforcer l'employabilité et l'emploi : quelques exemples

Ces dernières années, des recherches communautaires ont permis de définir certaines stratégies pour atténuer les taux de bas revenu et de chômage élevés des communautés d'expression anglaise. Dans ses résultats de recherche, le QCGN affirme que les obstacles à l'intégration sur le marché du travail et les entraves à la mobilité des travailleurs sont à l'origine de l'exclusion de ressources essentielles à la vitalité de la communauté dans tous les secteurs³⁷.

Au chapitre de l'éducation, le renforcement des cours de français, particulièrement à l'écrit pour augmenter le niveau d'employabilité des anglophones dans des milieux de travail à prédominance francophone, constitue une mesure prioritaire en vue d'aider les membres des communautés d'expression anglaise à trouver un emploi au Québec. Dans un rapport établi pour le QCGN, Qu'Anglo Communications avance que les responsables de l'éducation et les responsables du développement économique devraient collaborer davantage, de sorte que les initiatives puissent être conçues pour mieux concilier la formation en langue seconde et les exigences du marché du travail³⁸. Le QCGN a aussi proposé l'institution d'une culture d'apprentissage continu pour pallier les lacunes perçues dans les compétences linguistiques des anglophones³⁹. Les mesures possibles comprennent l'amélioration des cours de langue seconde aux niveaux secondaire et postsecondaire et la promotion d'affectations de travail dans des milieux francophones privés et publics.

Le Conseil consultatif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a aussi recommandé que la formation professionnelle soit présentée comme une option intéressante pour le perfectionnement des compétences au sein du système scolaire anglophone. Bien qu'au niveau collégial 70 % des étudiants anglophones choisissent une formation préuniversitaire plutôt que technique, la recherche révèle que le secteur des services d'utilité publique et de la construction pourrait offrir des emplois bien rémunérés aux anglophones dans toutes les régions⁴⁰. Pour soutenir la croissance de ce secteur, le QCGN a proposé que des efforts soient déployés pour faire la promotion des programmes de formation technique et professionnelle à l'échelle régionale et pour « créer des réseaux dans les domaines du

³⁵ Quebec Community Groups Network (QCGN), Employment and Entrepreneurship, *Creating Spaces for young Quebecers: Strategic Orientations for English-speaking Youth in Quebec*, janvier 2009.

³⁶ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 87.

³⁷ QCGN, *Economy and Employment and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*, 6 mars 2007, p. 16. Document de discussion n° 4 pour la GMCDI du QCGN.

³⁸ Qu'Anglo Communications and Consulting, *A Policy Framework for Economic Development and Employability for the English-speaking Communities of Quebec*, Montréal, 2008. Rapport présenté au QCGN.

³⁹ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 132.

⁴⁰ Qu'Anglo Communications and Consulting, *Where do the Anglos Work? A review of statistics for employment and training*, p. 2

développement économique, de l'éducation et du secteur privé pour [y] encourager le recrutement »⁴¹.

En ce qui concerne l'emploi dans la fonction publique, le QCGN préconise des mesures pour remédier à la sous-représentation des communautés d'expression anglaise, y compris « la désignation explicite d'anglophones comme groupe bénéficiaire »⁴². D'après les données de 2006, les anglophones représentaient seulement 7,7 % des fonctionnaires fédéraux en poste au Québec, exception faite de la région de la capitale nationale, et relevant du Conseil du Trésor, tandis qu'ils représentaient à peine 0,7 % dans la fonction publique québécoise, soit un dixième de leur proportion dans la population du Québec. Bien que le gouvernement fédéral ne considère pas les communautés d'expression anglaise comme un groupe visé par l'équité en matière d'emploi aux fins de l'embauche, il est néanmoins tenu, aux termes de la LLO, de voir à ce que les effectifs de la fonction publique reflètent la présence des CLOSM dans la population canadienne. Compte tenu de l'importante pénurie de ressources humaines qui se fera probablement sentir à l'avenir, le gouvernement a mis le renouvellement de la fonction publique au rang de ses grandes priorités et s'est engagé à poursuivre le « recrutement ciblé et coordonné » pour créer une fonction publique diversifiée et représentative (Greffier du Conseil privé, 2010).

DIMENSION POLITIQUE ET JURIDIQUE

À l'instar des aspects démographiques et économiques, les facteurs politiques et juridiques que sont les lois linguistiques, la représentation politique, la force des institutions et l'accès aux services du gouvernement ont une influence sur la vitalité des CLOSM au Canada⁴³.

Lois, politiques et règlements linguistiques

À l'échelle fédérale, les garanties constitutionnelles et législatives qui protègent les droits linguistiques acquis sont issues de la *Loi constitutionnelle de 1982* et de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui s'y rattache, de la *Loi sur les langues officielles* (LLO; en particulier la partie VII modifiée en 2005) et des décisions des tribunaux. La Constitution et la Charte reconnaissent le français et l'anglais comme les langues officielles du Canada et renferment des dispositions à l'égard de l'usage des langues au Parlement et dans les tribunaux et à l'égard de l'instruction dans la langue de la minorité. La LLO, adoptée en 1969 puis enrichie en 1988 et en 2005, clarifie les droits et les obligations des institutions fédérales énoncés dans la Charte : elle expose la politique linguistique à respecter dans la fonction publique, fait mention du droit des CLOSM de recevoir les services du gouvernement dans leur langue si le nombre de locuteurs le justifie, et, depuis sa modification en 2005, oblige les ministères fédéraux à prendre des « mesures positives » pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM. En plus

⁴¹ QCGN, *Rapport du Comité consultatif du Greater Montreal Community Development Initiative*, 2007, p. 23.

⁴² *Ibid.*, p. 24.

⁴³ CLO, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, p. 14-15.

de ces instruments, le gouvernement fédéral a à sa disposition une série de politiques, de directives et de programmes pour veiller au respect de ces droits.

Au Québec, la *Charte de la langue française* (communément appelée la loi 101) expose le cadre législatif à l'appui de la politique linguistique de la province. Promulguée le 26 août 1977, la Charte constitue le point culminant d'une série de lois linguistiques adoptées par la province durant la Révolution tranquille. Elle a pour objectif de promouvoir l'usage du français au Québec et d'assimiler les immigrants au reste de la population. Au moment où la Charte a été adoptée, les principaux facteurs au cœur du débat sur la langue étaient la domination de l'économie québécoise par l'élite anglophone, le déclin du taux de natalité chez les Québécois francophones (parmi les plus faibles taux enregistrés dans l'hémisphère occidental) et la préférence des immigrants pour l'école anglophone plutôt que l'école francophone.

Présentée comme l'instrument de défense de la langue française et de la culture francophone, la loi 101 visait d'abord et avant tout à déclarer le français langue officielle de la fonction publique et des affaires et à ancrer le droit des Québécois francophones de travailler dans la langue officielle de la province. En assurant ainsi la prédominance du français au Québec, la loi 101 a aussi eu pour effet de restreindre trois éléments, soit l'accès aux écoles primaires et secondaires anglophones (réservé aux élèves dont les parents ont fréquenté l'école anglophone au Canada), la garantie constitutionnelle d'accès aux procédures judiciaires en anglais et l'usage d'autres langues que le français sur les enseignes commerciales.

Répercussions de la loi 101

Au départ, les réactions à l'adoption de la loi 101 étaient partagées : d'un côté, la loi a été accueillie favorablement par ceux qui la considéraient comme une mesure essentielle de protection de la langue française; de l'autre, certains membres des communautés d'expression anglaise (dont les immigrants) se sont soulevés contre cette loi qui limitait leurs droits. Certains anglophones, qui se sentaient de plus en plus exclus du processus politique, ont formé le groupe Positive Action (précurseur du groupe Alliance Québec), qui appuyait l'usage du français comme langue commune au Québec en vertu de la loi 101, mais qui rejetait les éléments plus coercitifs qui ne favorisaient pas le caractère pluraliste de la société québécoise.

Depuis la promulgation de la loi 101, une série de questions d'ordre juridique ont été soulevées. À l'issue de ces débats, certaines dispositions ont été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême. Le premier point était la langue de l'administration publique – la Cour suprême a rendu les lois et les tribunaux du Québec accessibles en anglais – et le deuxième concernait les enseignes unilingues en français. En réaction à la décision de la Cour suprême, le gouvernement du Québec a adopté les modifications proposées dans le projet de loi 178 (1988) et le projet de loi 86 (1993), qui allaient désormais permettre l'utilisation d'une autre langue que le français sur les enseignes commerciales, du moment que le français demeure prédominant.

Accès à l'éducation en anglais

Question tout aussi litigieuse, la langue de l'enseignement – considérée comme la pierre angulaire de la loi 101 – a longtemps fait l'objet de débats. En octobre 2009, la Cour suprême a invalidé la loi 104 du Québec (laquelle modifiait la loi 101) au motif qu'elle ne respectait pas les garanties données dans la *Charte canadienne des droits et libertés* à l'égard des droits des communautés linguistiques en situation minoritaire. La loi 104 visait à colmater une brèche dans la loi 101 : en effet, les enfants qui n'étaient pas admissibles à l'enseignement public en anglais pouvaient acquérir ce droit en fréquentant pendant un an une école anglophone privée non subventionnée (« école passerelle »).

La Cour suprême a ainsi déclaré la loi 104 inconstitutionnelle et accordée au gouvernement du Québec un an pour trouver une solution de rechange qui redéfinirait le droit d'accès aux écoles anglophones tout en respectant les droits des communautés linguistiques en situation minoritaire. En juin 2010, le gouvernement du Québec a présenté sa solution de rechange – le projet de loi 103 – dont les dispositions restreignent encore davantage l'accès aux écoles publiques anglophones : en effet, les élèves qui ne sont pas admissibles au réseau public anglophone doivent fréquenter pendant trois ans une école privée anglophone non subventionnée, en plus d'avoir accumulé un certain nombre de points attribués au cas par cas, avant d'être admis dans une école anglophone.

Le nouveau projet de loi, aujourd'hui devenu loi, a essuyé les critiques des deux groupes concernés par la question de la langue au Québec. Selon les nationalistes, les restrictions quant à l'accès aux écoles anglophones devraient être encore plus rigoureuses et s'appliquer aux cégeps, aux établissements collégiaux et aux universités. Quant à elles, les communautés d'expression anglaise sont d'avis que de telles mesures empêcheront de raviver la population étudiante anglophone défailante et, qu'au final, elles menaceront la viabilité à long terme du système d'éducation en anglais (entre 1971 et 2006, le nombre d'inscriptions dans les écoles anglophones est passé de 248 000 à 108 000 en raison de facteurs tels que les restrictions imposées par la loi 101, la proportion considérable de mariages unissant deux personnes qui parlent des langues différentes [anglais et français] et les parents anglophones qui souhaitent que leurs enfants perfectionnent leur apprentissage du français)⁴⁴. Présentée comme un « remède » à la loi 104, la loi 103 doit encore être soumise à une évaluation; il faut en effet déterminer si elle cadre avec les dispositions de la Constitution et avec les décisions de la Cour suprême en matière d'éducation. Ainsi que le souligne Bourhis, si les lois linguistiques du Québec ont permis de renforcer le statut de la majorité francophone et le prestige qui y est associé, elles ne sont pas parvenues à définir une place légitime pour les communautés d'expression anglaise⁴⁵. Cette perception a été réitérée dans le rapport de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables publié en 2008, dans lequel les communautés d'expression anglaise sont définies comme une minorité

⁴⁴ Corbeil, Chavez et Pereira, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, p. 64.

⁴⁵ Bourhis, *Group Vitality*, p. 190.

en difficulté dont les membres « ont été les principaux perdants de la nouvelle dynamique linguistique ayant suivi la loi 101 ». ⁴⁶.

Représentation politique

Ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, la mesure dans laquelle la population peut avoir une influence sur les décideurs constitue un autre facteur politique qui a des répercussions sur la vitalité des communautés d'expression anglaise. D'après un sondage réalisé en 2006 par Décima et PCH sur les attitudes et les perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles, près des deux tiers des anglophones (62,4 %) croient que les administrations municipales s'efforcent de représenter leurs intérêts⁴⁷. La proportion de répondants qui ont dit la même chose du gouvernement fédéral est un peu plus faible (51,9 %), mais elle est beaucoup plus faible dans le cas du gouvernement provincial (39,1 %). Un sondage réalisé en 2002 par GPC et PCH faisait ressortir la même tendance. En effet, dans le cadre de ce sondage, les membres des communautés d'expression anglaise avaient exprimé des préoccupations similaires quant aux efforts déployés par le gouvernement provincial sur le plan de la représentation.

Un des principaux facteurs qui limitent la possibilité pour les anglophones d'avoir une influence sur la vaste communauté francophone du Québec est le déclin démographique (conjugué à une surconcentration de la population dans le Grand Montréal), problème qui est aggravé par la représentation disproportionnellement faible des anglophones à l'Assemblée nationale du Québec et dans l'ensemble de l'administration publique⁴⁸. Puisque les communautés d'expression anglaise sont non seulement sous-représentées mais aussi inégalement représentées à l'échelle provinciale, elles sont moins à même d'avoir une influence sur les décisions touchant les politiques et les programmes, en particulier celles qui ne sont pas approuvées par la majorité québécoise.

Un autre élément tout aussi important ayant contribué à affaiblir le rôle des communautés d'expression anglaise dans le milieu politique est la réorganisation du gouvernement du Québec qui s'est opérée dans les années 1960, au moment de la Révolution tranquille. À cette époque, la province a pris le contrôle de la prestation des services dans les secteurs où les établissements communautaires, comme ceux gérés par les communautés d'expression anglaise, jouaient un rôle plus direct, notamment dans la prise de décisions. Depuis le transfert de cette responsabilité à des organismes gérés par la province ou bénéficiant de son soutien, les communautés d'expression anglaise ne sont pas parvenues à atteindre un niveau de représentation au gouvernement provincial leur permettant de contrebalancer les effets du transfert. Autrement dit, les tâches liées au soutien social et à l'intervention sociale autrefois assumées par les établissements communautaires sont désormais la responsabilité du gouvernement provincial, mais le niveau de participation des communautés d'expression anglaise n'a pas fait l'objet d'un transfert proportionnel⁴⁹.

⁴⁶ Bouchard G., et Taylor C. *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles p. 213.

⁴⁷ PCH et Décima, *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, ministère du Patrimoine canadien, 2006.

⁴⁸ Bourhis, *Politics of Community*, p. 169.

⁴⁹ Jedwab et Maynard, *Politics of Community*, p. 177.

Soutien des institutions et leadership

Sur le plan du capital politique, la mesure dans laquelle une CLOSM maintient et fait valoir sa présence au sein des institutions officielles, en particulier celles qui ont pour but de veiller aux intérêts de la collectivité, constitue un autre facteur de la vitalité des CLOSM. Pendant longtemps, on a affirmé que les communautés d'expression anglaise bénéficiaient de l'appui d'une vaste gamme d'organismes et d'institutions. Toutefois, dans les dernières décennies, ce réseau s'est affaibli en raison de la diminution de la population, de la restructuration du gouvernement provincial et des lois et règlements de la province, comme la loi 101. À titre d'exemple, en matière de services sociaux et de santé, même s'il existe encore un certain nombre d'établissements désignés en vertu de la loi 101 comme ayant une responsabilité particulière à l'égard des communautés d'expression anglaise, la réorganisation de la prestation des services dans ce secteur a entraîné la fermeture de certains fournisseurs, ce qui a eu pour effet de transformer le mandat traditionnel des autres fournisseurs ou, dans certains cas, de transférer la gouvernance à la communauté majoritaire⁵⁰. En ce qui concerne l'éducation, même si les communautés d'expression anglaise semblent bien servies par les trois universités, les cinq collèges communautaires (cégeps) et les neuf commissions scolaires qui forment le réseau anglophone, les établissements postsecondaires, dont on dit souvent qu'ils contribuent à la vitalité des communautés d'expression anglaise, ne remplissent pas des mandats qui sont propres à la communauté, mais se définissent plutôt comme étant au service d'une clientèle plus vaste⁵¹.

En plus d'avoir subi des changements structurels (notamment démographiques), le réseau d'institutions anglophones a vu sa force être ébranlée par la répartition de plus en plus inégale d'une région à l'autre. Si Montréal est encore aujourd'hui la région du Québec qui jouit de la plus forte concentration du soutien institutionnel, la situation est tout autre à l'extérieur de l'île. Si on évalue la « santé » des institutions des communautés d'expression anglaise d'une région à l'autre, les Cantons de l'Est (région de l'Estrie), où le système d'éducation a conservé sa stabilité malgré le départ de 8 000 locuteurs anglophones entre 1996 et 2000, se situent à une extrémité de la distribution, à l'opposé de la Côte-Nord, qui est caractérisée par un poids démographique peu élevé et un soutien institutionnel tout aussi faible⁵².

Comme c'est le cas pour toutes les CLOSM, les organismes de défense jouent un rôle clé dans le renforcement des institutions. En reconnaissance de ce rôle, le gouvernement fédéral offre un appui aux CLOSM afin de les aider à créer de solides réseaux communautaires qui favoriseront la vitalité globale. Par l'élaboration de programmes à l'appui des langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien améliore les capacités des CLOSM en investissant dans des secteurs prioritaires qui s'inscrivent dans une stratégie globale de développement à long terme des communautés.

⁵⁰ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 67.

⁵¹ Jedwab et Maynard, *Politics of Community*, p. 166.

⁵² Bourhis, *Group Vitality*, p. 205.

Au Québec, le Ministère fournit l'accès à une vaste gamme de programmes, par le truchement de financement périodique ou ponctuel, en vue de soutenir les organismes qui travaillent dans l'intérêt des communautés d'expression anglaise. Le Quebec Community Groups Network un groupe de coordination réunissant 36 membres, lesquels représentent 15 des 17 régions administratives du Québec et des secteurs prioritaires comme la santé ainsi que les arts et la culture, a été désigné par le Ministère comme le représentant officiel des communautés d'expression anglaise⁵³. Constitué en personne morale en 1999, le QCGN cerne, explore et règle les questions stratégiques ayant trait à l'épanouissement et à la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec et favorise le dialogue et la collaboration entre ses membres (organismes, particuliers, groupes communautaires, institutions, autorités).

Le précurseur du QCGN, le groupe Alliance Québec, axait ses activités sur la défense des droits des communautés linguistiques en situation minoritaire. La formation du groupe se voulait une réponse collective des communautés d'expression anglaise au contexte politique des années 1980. Toutefois, comme les opinions sur les questions touchant les communautés d'expression anglaise étaient de plus en plus partagées, le groupe a fini par perdre le soutien dont il bénéficiait de même que son statut d'organisme provincial. La dissolution du groupe a laissé un vide – il n'y avait alors plus d'organisme voué à la protection des droits juridiques – et a ouvert la porte à un débat sur le type de leadership nécessaire pour que les communautés d'expression anglaise soient adéquatement représentées⁵⁴.

Accès des communautés linguistiques en situation minoritaire aux services du gouvernement

L'accès aux services du gouvernement dans la langue de la minorité constitue également un facteur de la vitalité des CLOSM. Le sondage réalisé en 2006 par GPC et Patrimoine canadien sur les perceptions et les attitudes des CLOSM au Canada visait, d'une part, à évaluer dans quelle mesure les CLOSM étaient convaincues que le gouvernement représentait leurs intérêts et, d'autre part, à évaluer la satisfaction des CLOSM à l'égard des services qui leur étaient destinés. La comparaison de tous les ordres de gouvernement a révélé que les répondants anglophones étaient plus mécontents que les répondants francophones des services offerts par la province (24 % des répondants anglophones satisfaits contre 57 % des répondants francophones) et moins convaincus que ces services s'étaient améliorés dans les cinq dernières années (17 % contre 40,4 %).

- Accès aux services d'emploi

Si on analyse plus en profondeur les résultats du sondage, des neuf secteurs visés par les questions, c'est à l'égard des services d'emploi destinés aux communautés linguistiques en situation minoritaire que les anglophones ont exprimé le plus faible niveau de satisfaction. En outre, ce niveau de mécontentement n'a pas changé au fil du temps : 54 % en 2002 et 55 % en 2006 dans le cas des communautés d'expression anglaise; 72 % en 2002 et 70 % en 2006 dans le

⁵³

⁵⁴ Bourhis, *Group Vitality*, p. 189.

cas des communautés francophones en situation minoritaire. Encore moins de répondants anglophones ont dit être convaincus que les organismes du secteur de l'emploi veillaient à leurs intérêts (47 % en 2002 et 50 % en 2006).

En 1997, dans le cadre d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a transféré la responsabilité de la formation de la main-d'œuvre à la province. Comme la langue des communications entre la province et la population est, en vertu de la loi 101, le français, les services destinés aux communautés linguistiques en situation minoritaire constituent un des éléments qui a négativement subi les répercussions de ce transfert de responsabilité, malgré le fait que l'accès à ces services devait être fourni là où la demande le justifiait : [TRADUCTION] « Les obligations inhérentes à l'application de la *Loi sur les langues officielles* ont grandement été mises de côté, compte tenu des pressions politiques exercées par le Québec en vue d'avoir le plein contrôle de cette importante sphère de compétence⁵⁵. »

Depuis le transfert, le gouvernement du Québec a également fragmenté par région la prestation des services d'emploi et des services de développement économique, en confiant ces tâches à un certain nombre d'organismes non gouvernementaux qui exercent leurs activités à l'échelle des municipalités ou des municipalités régionales de comté, p. ex. les Conférences régionales des élus⁵⁶. Comme les communautés d'expression anglaise – en particulier celles de l'extérieur de l'île de Montréal – n'ont pas un poids démographique suffisant à l'échelle des régions ou des municipalités pour être représentées dans les structures de gouvernance locales, la décentralisation a eu pour effet de les exclure des décisions qui touchent l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales liées au marché du travail et à l'emploi⁵⁷. Pour compenser cette participation déficiente, une des solutions proposées dans le cadre des recherches communautaires (p. ex. *Policy Dialogue*) est que les organismes représentant les communautés d'expression anglaise nouent des relations avec les décideurs locaux dans ce secteur afin de leur transmettre les renseignements concernant les priorités des communautés qui pourraient améliorer l'accès aux services⁵⁸.

- Accès aux services sociaux et aux services de santé

Les résultats du sondage réalisé en 2006 par GPC et PCH indiquent que les répondants des communautés d'expression anglaise sont non seulement peu satisfaits de l'accès aux services d'emploi, mais également de l'accès aux services sociaux et aux services de santé⁵⁹. La loi 101 impose également des restrictions aux fournisseurs de ce type de services, ce qui donne lieu à des écarts dans le niveau d'accès d'un coin à l'autre de la province. Ainsi qu'il a été mentionné antérieurement, en vertu de cette loi, seuls les établissements désignés (c.-à-d. ceux dont la population desservie est composée à plus de 50 % de non-francophones) sont tenus d'offrir des services en anglais, et le nombre de fournisseurs qui répondent à ce critère a diminué sous l'effet

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Jedwab et Maynard, *Politics of Community*, p. 178.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 160.

⁵⁹ PCH et Décima, *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, 2006.

de la restructuration. La disparité sur le plan de l'accès aux services est particulièrement marquée dans les régions comme celles à l'extérieur des grands centres urbains et les régions éloignées, où la masse critique de locuteurs anglophones est plus faible. Les études sur les communautés d'expression anglaise font ressortir qu'un accès restreint aux services offerts en anglais limite également l'accès à l'information sur la santé ou sur les programmes de prévention diffusée par les établissements publics de soins de santé et de services sociaux, ce qui au bout du compte mine l'efficacité de la politique globale en matière de santé.

Afin de faciliter l'accès aux services dans la langue des CLOSM au Canada, le gouvernement fédéral attribue des ressources additionnelles aux provinces et aux territoires par le truchement d'ententes de transfert. À titre d'exemple, depuis 1989, le ministère du Patrimoine canadien a signé trois générations d'ententes avec le gouvernement du Québec visant à soutenir la prestation de services en anglais dans le domaine de la santé et des services sociaux aux locuteurs anglophones de la province. Dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, Santé Canada a accordé du financement au Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN) afin qu'il dresse un portrait exhaustif des communautés d'expression anglaise pour orienter la planification des politiques et des programmes et qu'il crée 18 réseaux de santé aux quatre coins de la province pour permettre aux professionnels, aux établissements de soins de santé, aux autorités gouvernementales et aux organismes communautaires d'entreprendre des activités visant à améliorer les soins de santé. En outre, le Ministère a accordé à l'Université McGill des ressources pour soutenir l'enseignement de l'anglais auprès des professionnels francophones, en particulier ceux qui travaillent dans les établissements francophones à l'extérieur de Montréal, car ces centres sont les principaux fournisseurs de services pour les membres des communautés d'expression anglaise vivant à l'extérieur de l'île.

Malgré les améliorations observées dans le secteur des soins de santé et des services sociaux attribuables aux efforts conjoints du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, l'investissement continu demeure une priorité. Les communautés d'expression anglaise ne se comparent pas favorablement à la majorité francophone au regard des facteurs qui permettent d'évaluer la santé d'une communauté, notamment le revenu, l'emploi, les caractéristiques démographiques et les mesures de soutien social⁶⁰. Du point de vue de la santé de la population, les locuteurs anglophones doivent également composer avec le fait de vivre dans un environnement où l'accès à des services adéquats sur le plan linguistique et culturel est limité par leur situation minoritaire⁶¹. D'après les recherches faites en ce sens, la barrière des langues donne lieu à des inégalités en matière de santé : les problèmes de communication diminuent l'utilité des services de prévention, augmentent la durée des consultations et des tests diagnostiques et ont une influence négative sur la qualité des services dans les domaines où la communication est

⁶⁰ James Carter, « What Future for English-language Health and Social Services in Quebec? », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal, 2008, p. 91-104.

⁶¹ CHSSN, *Priorités d'investissement 2009-2013*, mars 2010, p. 4.

essentielle, p. ex. les services de santé mentale, les services sociaux, la physiothérapie et l'ergothérapie⁶².

- Accès aux médias

Enfin, les médias constituent le secteur à l'égard duquel les communautés d'expression anglaise ont exprimé le plus haut niveau de satisfaction dans le cadre du sondage de 2006 sur les CLOSM. Il s'agit du secteur sur lequel les institutions publiques provinciales exercent le moins d'influence. Les communautés d'expression anglaise, en particulier celles de Montréal, ont accès à des moyens de communication de masse en anglais, qu'ils soient privés, publics ou communautaires : deux quotidiens (*The Montreal Gazette* et *The Sherbrooke Record*) et 32 hebdomadaires régionaux; sept stations de radio commerciales établies à Montréal et la radio de Radio-Canada à Québec, cinq stations de radio communautaires (trois dans la Basse-Côte-Nord, une dans les Cantons de l'Est et une en Gaspésie) et trois stations de radio universitaires; quatre chaînes de télévision en anglais offertes aux abonnés de la câblodistribution partout dans la province⁶³. En outre, les communautés d'expression anglaise ont à leur disposition une vaste gamme d'options provenant de l'extérieur du Québec en raison de la proximité des marchés anglophones du reste du Canada et des États-Unis. Si ces ressources offrent aux communautés d'expression anglaise un accès rapide et facile à de l'information en anglais, on s'inquiète de plus en plus du fait que cette information ne reflète pas nécessairement la réalité culturelle des communautés d'expression anglaise du Québec, en particulier celles des régions. En revanche, ce problème concerne également la majorité francophone du Québec, car les fournisseurs de services sont de plus en plus centralisés et s'intéressent de moins en moins aux régions autres que Montréal et Québec.

DIMENSION CULTURELLE

Pour certains observateurs, le capital culturel des CLOSM (autrement dit, les ressources culturelles qui s'offrent à ces communautés) est le « plus petit dénominateur commun associé à la condition minoritaire⁶⁴ ». En revanche, la majorité est d'avis que l'épanouissement culturel et artistique est indispensable à la survie d'une communauté linguistique. Comme le souligne Rodrigue Landry dans *Policy Dialogue*, [TRADUCTION] « les arts et la culture jouent un rôle clé dans la vitalité des CLOSM et font partie intégrante de l'identité des communautés linguistiques et ethniques⁶⁵ ». D'ailleurs, le sondage réalisé en 2004 par Décima et PCH sur les CLOSM fait état de cette interconnexion entre les arts et la culture et l'identité linguistique : près de 90 % des répondants anglophones ont affirmé qu'il était important d'avoir accès à une communauté artistique et culturelle dynamique⁶⁶. Les résultats du sondage réalisé en 2010 par le CHSSN et

⁶² CCCASM, *Rapport présenté au ministre fédéral de la santé*, Ottawa, Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, Santé Canada, 2007, p. 24-25.

⁶³ KSAR & Associates Inc., p. 29.

⁶⁴ CLO, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, p. 15.

⁶⁵ KSAR & Associates Inc., *Policy Dialogue*, p. 184.

⁶⁶ PCH et Décima, *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada*, Gatineau, ministère du Patrimoine canadien, 2006.

CROP sur les attitudes et les perceptions des communautés d'expression anglaise témoignent également de l'importance de la question⁶⁷.

Réseaux culturels

Dans les dernières années, les autorités des communautés d'expression anglaise ont entrepris de soutenir le secteur culturel, reconnaissant qu'il contribue au sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté. Même si, dans les années 1960, il existait déjà des troupes de théâtre anglophones, p. ex. Centaur et Playwrights' Workshop, les organismes représentant les grandes disciplines, p. ex. la Quebec Drama Federation et la Quebec Writers' Federation (anciennement la Quebec Society for the Promotion of English Language Literature et la Federation of English-language Writers of Quebec), n'ont commencé à poindre qu'à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Ce n'est qu'en 2004, grâce à l'appui de 100 artistes anglophones réunis dans le cadre du Quebec Arts Summit, qu'un organisme de coordination multisectoriel nommé l'English Language Arts Network (ELAN) a été créé.

Avant 2004, les artistes anglophones étaient réticents à s'associer à un organisme de représentation comme l'ELAN, craignant l'effet polarisant de la langue et l'affaiblissement des liens qui les unissaient à leurs homologues francophones et [TRADUCTION] « préférant plutôt exprimer leur identité par la voie de l'art⁶⁸ ». Depuis, le taux d'adhésion à l'ELAN ne cesse de grimper, ce qui témoigne de la réussite des efforts déployés par l'organisme pour fournir de l'appui et créer des liens entre les intervenants de ce milieu.

Obstacles à l'épanouissement

En réaction à l'intérêt croissant observé dans le domaine culturel, le QCGN a ciblé les arts, la culture et le patrimoine comme étant les grandes priorités au titre du développement des communautés d'expression anglaise. Il a ainsi consacré des ressources aux travaux de recherche axés sur les communautés d'expression anglaise, aux séances de consultation publiques et sectorielles et à l'élaboration d'un cadre stratégique⁶⁹ (pour les communautés anglophones, le patrimoine est considéré comme une composante du secteur et est représenté par le Réseau du patrimoine anglophone du Québec (RPAQ)). Un des obstacles évoqués dans le cadre de cette analyse stratégique du QCGN a trait au fait que les artistes anglophones ne jouissent pas d'une grande visibilité et que, par conséquent, ils ne sont pas reconnus comme une entité culturelle distincte tant par les anglophones du reste du pays que par les francophones du Québec. Parmi les autres obstacles, notons le fait que le public anglophone se fait plus restreint en raison du déclin de la population, ce qui diminue les occasions pour les artistes anglophones de présenter leurs œuvres, surtout à l'extérieur de Montréal. À l'extérieur de l'île, en particulier dans certaines

⁶⁷ CHSSN, *Sondage sur la vitalité des communautés*, avril 2010, p. 99-102.

⁶⁸ Guy Rodgers, « Quebec's English-speaking Artists: Reinventing a Cultural Landscape », *Association for Canadian Studies = Association d'études canadiennes*, printemps 2010, p. 8.

⁶⁹ QCGN, *Strengthening Communities by Working Together - Community Development Plan for the English-speaking Communities in Quebec 2005-2010*.

régions bien précises, l'infrastructure déficiente – tant sur le plan des ressources humaines que sur le plan des installations – freine l'essor et la prospérité des industries culturelles locales. Autre obstacle : les artistes et les organismes culturels anglophones sont d'avis qu'ils ne jouissent pas d'un accès équitable aux mesures de soutien offertes par les gouvernements fédéral et provincial; autrement dit, ils affirment que les ressources qui leur sont attribuées ne sont pas proportionnelles à celles reçues par les communautés francophones en situation minoritaire ou par le reste du Québec. Par ailleurs, ils soutiennent que les programmes de financement du gouvernement fédéral prévoient des critères d'admissibilité (p. ex. ceux applicables aux tournées) qui ne tiennent pas compte de la réalité des demandeurs qui travaillent en région.

Occasions dans le secteur culturel

Toutefois, malgré certaines contraintes, la communauté culturelle anglophone, en particulier celle de Montréal, connaît une [TRADUCTION] « renaissance visible (et audible)⁷⁰ », pour citer le directeur général de l'ELAN. Le secteur québécois des arts et de la culture est en plein essor, ce qui rend la province de plus en plus attrayante pour les artistes anglophones nés au Québec mais aussi pour les artistes anglophones du reste du Canada et des États-Unis. D'après le document de discussion de la *Greater Montreal Community Development Initiative* (GMCDI) portant sur ce secteur, les artistes montréalais sont considérés comme des chefs de file dans les domaines de la littérature, de la musique, des arts visuels, du cinéma, de la danse, du théâtre et des autres disciplines artistiques⁷¹. Comme ce groupe démographique ne cesse de prendre de l'expansion et de gagner en importance, la majorité francophone reconnaît de plus en plus son art et, à ce titre, elle décerne des prix prestigieux aux artistes anglophones. Par exemple, en 2004, le Grand prix du livre de Montréal a été remis au poète David Solway pour son œuvre *Franklin's Passage*.

Montréal est le cœur de cette « renaissance ». Rapidement, la ville est en train d'acquérir la réputation de métropole créative, l'économie montréalaise étant en partie alimentée par le dynamique secteur artistique et culturel. Un des facteurs qui contribuent au potentiel culturel de la ville est la diversité de sa population, qui se manifeste sur les plans ethnique, religieux et linguistique. Voici les propos tenus par l'écrivain Rawi Hage, lauréat de plusieurs prix, au sujet de la ville de Montréal : [TRADUCTION] « Outre la beauté de la ville, j'adore son hétérogénéité. Je suis fasciné par l'idée qu'ici, tout le monde est en situation minoritaire, même les francophones, en ce sens qu'ils vivent sur une île dans une mer d'anglophones. Nous livrons tous le même combat pour faire valoir notre identité, laquelle s'exprime souvent par les arts. Lorsque les frontières s'estompent et que les minorités fusionnent librement, une extraordinaire effervescence s'installe généralement et donne lieu à une culture florissante⁷². »

Ainsi qu'on peut le lire dans le rapport de 2007 de la GMCDI du QCGN, les artistes bilingues sont à même de contribuer à la consolidation de la réputation de métropole culturelle acquise par Montréal car ils peuvent créer des produits culturels s'adressant à un vaste public, tant

⁷⁰ Rodgers, « Quebec's English-speaking Artists: Reinventing a Cultural Landscape », p. 11.

⁷¹ QCGN, *Arts, Culture and Heritage and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*, avril 2007, p. 13. Document de discussion n° 5 pour la GMCDI du QCGN.

⁷² www.artsandopinion.com/2007_v6_n3/hage.htm

francophone qu'anglophone⁷³. Depuis longtemps, les artistes anglophones organisent des manifestations bilingues, donnant ainsi une image contemporaine des communautés d'expression anglaise, caractérisée par la diversité culturelle et linguistique. Par exemple, le festival littéraire *Metropolis Bleu* a vu le jour en 1999 et est aujourd'hui un festival multilingue. En 2010, pour son 12^e anniversaire, la manifestation a réuni plus de 230 auteurs, traducteurs littéraires et éditeurs de partout dans le monde. Autre exemple : le festival *Accès Asie*, dont la première édition a eu lieu en 1995. Ce festival présente la culture des Asiatiques anglophones par le truchement d'œuvres artistiques qui ne font pas intervenir la langue, notamment la danse, et par des lectures dans différentes langues⁷⁴. Grâce à des manifestations de ce genre, les artistes anglophones créent des possibilités de collaboration entre les communautés minoritaires et la collectivité majoritaire, ce qui favorise la diversité et la dualité linguistique.

CONCLUSION

Le rapport, qui est un portrait à jour des communautés anglophones du Québec, tente de résumer les principales constatations sur un certain nombre de facteurs qui ont une incidence sur la vitalité des communautés et qui pourraient avoir des implications pour les décideurs dans l'avenir. Le rapport met en évidence le fait que les communautés anglophones se heurtent à une difficulté unique, soit celle d'être une minorité au sein d'une population qui se trouve elle-même déjà en situation minoritaire. Ces caractéristiques particulières doivent être prises en considération dans l'élaboration des stratégies visant à accroître le bien-être des communautés anglophones. À cette fin, le gouvernement fédéral joue un rôle clé en offrant des mesures de soutien dans le but de favoriser une meilleure compréhension de ces communautés et, donc, d'encourager l'adoption de stratégies adaptées à une dynamique en constante évolution.

Comme il a été mentionné en avant-propos, ce rapport a pour but de constituer une première lecture utile en ce qui concerne la recherche récente, et il vise à servir de complément à d'autres lectures sur le sujet. Il témoigne également du besoin d'une base de connaissances fiable sur cette communauté et de la surveillance continue de la recherche nouvelle et émergente dans ce secteur.

⁷³ Greater Montreal Community Development Initiative (GMCDI) du Quebec Community Groups Network, *Report of the GMCDI Steering Committee*, été 2007, p. 15.

⁷⁴ Rodgers, *Quebec's English-speaking Artists: Reinventing a Cultural Landscape*, p. 7.

BIBLIOGRAPHIE

Sources citées dans le texte :

- BOURHIS, R. Y., et R. LANDRY. Février 2008. « Group Vitality, Cultural Autonomy and the Wellness of Language Minorities », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of English-speaking Communities of Quebec: from Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal.
- CARTER, James. Février 2008. « What Future for English Language Health and Social Services in Quebec? », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal.
- CHSSN (RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX). Mars 2010. *Priorités d'investissement 2009-2013*.
- CHSSN. Avril 2010. *Sondage sur la vitalité des communautés*.
- CCCASM. 2007. *Rapport présenté au ministre fédéral de la santé*, Ottawa, Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, Santé Canada..
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN. Juin 2009. *Profil des langues officielles : Québec*.
- CORBEIL, Jean-Pierre, Brigitte CHAVEZ et Daniel PEREIRA. Septembre 2010. *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.
- FLOCH, William, et Joanne POCOCK. Février 2008. « Emerging Trends in the Socio-Economic Status of English-Speaking Quebec: Those Who Left and Those Who Stayed », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal.
- JEDWEB, Jack. Février 2008. « How Shall We Define Thee? Determining who is an English-Speaking Quebecer and Assessing its Demographic Vitality », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal.
- JEDWEB, Jack, et Hugh MAYNARD. Février 2008. « Politics of Community: The Evolving Challenge of Representing English-Speaking Quebecers », dans R. Y. Bourhis (dir.), *The Vitality of ESC: From Community Decline to Revival*, Montréal (Qc), CEETUM, Université de Montréal.
- KSAR & ASSOCIATES INC. Mars 2009. *Policy Dialogue: Reviewing Key Policies in View of the Development, Challenges & Priorities of English-speaking Quebec and Identifying Preliminary Policy Gaps Requiring Community and Government Exploration, Attention and Collaboration*.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (CLO). 2006. *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*.
- PCH et DÉCIMA. 2006. *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles*, Gatineau, ministère du Patrimoine canadien.

POCOCK, J. Novembre 2007. « Enhancing the Vitality of Official Language Minorities through Community Sector Development », *Reflections on the Case of Quebec*.

QU'ANGLO COMMUNICATIONS AND CONSULTING. 2008. *A Policy Framework for Economic Development and Employability for the English-speaking Communities of Quebec*, Montréal. Rapport présenté au QCGN.

QU'ANGLO COMMUNICATIONS AND CONSULTING. Hiver 2010. *Where do the Anglos Work? A review of statistics for employment and training in the English-speaking communities*. Rapport préparé pour le LEAP – Local Employability Access Program.

QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK (QCGN). 9 avril 2007. *Arts, Culture and Heritage and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*. Document de discussion n° 5 pour la Greater Montreal Community Development Initiative (GMCDI) du Quebec Community Groups Network (QCGN).

QCGN. Janvier 2009. *Créer des espaces pour les jeunes Québécois et Québécoises : orientations stratégiques à l'intention des jeunes d'expression anglaise du Québec*.

QCGN. 9 avril 2007. *Demographics*. Document de discussion n° 1 pour la GMCDI du QCGN.

QCGN. 6 mars 2007. *Economy and Employment and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*. Document de discussion n° 4 pour la GMCDI du QCGN.

QCGN. 9 avril 2007. *Health and Social Services and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*. Document de discussion n° 2 pour la GMCDI du QCGN.

QCGN. Été 2007. *Rapport du Comité consultatif du Greater Montreal Community Development Initiative*.

QCGN. 9 avril 2007. *Social Participation and the Long-term Development of the English-speaking Communities of the Greater Montreal Region*. Document de discussion n° 6 pour la GMCDI du QCGN.

QCGN. *Strengthening Communities by Working Together - Community Development Plan for the English-speaking Communities in Quebec 2005-2010*.

RODGERS, Guy. Printemps 2010. « Quebec's English-speaking Artists: Reinventing a Cultural Landscape », *Association for Canadian Studies = Association d'études canadiennes*.

TORCZYNER, James. 2009. *Demographic Challenges facing the Black Community of Montreal in the 21st Century*, Montreal Consortium for Human Rights Advocacy Training, McGill University. Résumé français publié sous le titre *Caractéristiques démographiques de la communauté noire Montréalaise : les enjeux du troisième millénaire*, Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal, Université McGill, 2010, 52 p.

VAILLANCOURT, F., D. LEMAY et L. VAILLANCOURT. 2007. *Le français plus payant : l'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec*, Ottawa, Institut C. D. Howe.

Sources d'information additionnelle

Publications

Brendan O'Donnell, "Printed Sources for the Study of English-Speaking Quebec: An Annotated Bibliography of Works Printed before 1980", Lennoxville, Quebec: Eastern Townships Research Centre Series Number 2, Bishop's University, 1985

Brendan O'Donnell, "Sources for the Study of English-Speaking Quebec: An Annotated Bibliography of Works Published between 1980 and 1990" / "Sources pour l'étude du Québec d'expression anglaise: Bibliographie annotée d'ouvrages produits de 1980 à 1990", Lennoxville, Quebec: Eastern Townships Research Centre of Bishop's University, 1992.

Brendan O'Donnell, "Sources for the Study of English-Speaking Quebec" vol. 3, An Annotated Bibliography.

Bourhis, R.Y. The Vitality of English-speaking Communities of Quebec: from Community Decline to Revival Montreal, Quebec: CEETUM, Université de Montréal. February 2008.

Community Health and Social Services Network (CHSSN): CHSSN Community Vitality Survey. April 2010.

Jedwab, Jack "Intersections of duality: The Relationship between Ethnocultural Identity and Minority Language." Canadian Issues. Montreal: Spring 2005. p. 107-111

Legault, Josée. L'invention d'une minorité : Les Anglo-Québécois," Post Identity vol. 1, no. 2, Summer 1998.

Magnan, M.-O. (2008), « Identité et rétention chez les Anglophones de Québec : un changement générationnel », Recherches sociographiques, vol. 49, no1, p. 69-86

Office of the Commissioner of Official Languages: Vitality Indicators for Official Language Minority Communities 2: The English-Speaking Communities in Quebec (June 2008).

Reid, Gregory J. "Constructing English Quebec Ethnicity: Colleen Curran's Something Drastic

Report of the Standing Senate Committee on Official Languages: The Vitality of Quebec's English-speaking Communities: from Myth to Reality, March 2011.

Where do the Anglos Work? A review of statistics for employment and training in the English-speaking communities. Prepared for the LEAP – Local Employability Access Program. Winter 2010

Sites Web

<http://www.quescren.ca/biblio-fr/>

<http://www.quebec-elan.org/documents/26/Reid%20Anglo%20ethnicity.pdf>

<http://www.qcgn.ca/storage/website-resources/library/documents/Spring%202010.pdf>

http://www.chssn.org/En/Document_Center.html

http://www.psychology.uqam.ca/NUN/d_pages_prof/d_Bourhis/AcculturationE2009.htm